

CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUILLET 2007

=====

COMPTE RENDU

=====

ETAIENT PRESENTS : M. PATERNOTTE, Maire
Mme FANJAS, MM. LACOUR, GAUBERT, Mme
RAVAILLEAU, MM. DUFOUR, VIRARD, Mme
CHAUSSIVERT, Adjoints

Le nombre de conseillers en exercice est de 35 M. BARGY, Mme BOBARD-PAULARD, Conseillers Délégués,
MM. SAGBOHAN, BOSCHAT, Mmes CHRISTIN, DELESTRE,
ENGUERRAND, DAVESNE, MM. LEMOGNE, MONNIER,
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

M. GREMONT	à	Mme RAVAILLEAU
M. LAMARCHE	à	M. GAUBERT
M. FAUVEAU	à	M. LACOUR
Mme DEVILLE	à	Mme FANJAS
M. HEBERT	à	M. BARGY
M. THARREAU	à	Mme CHRISTIN
Mme REMAUD	à	M. DUFOUR
Mme ALONSO	à	M. PATERNOTTE
Mme BENAC	à	Mme DAVESNE
Mme NEE	à	Mme CHAUSSIVERT
Mme JEANTILS	à	M. MONNIER

ABSENTS EXCUSES: M. AUDE, Mme SAILLOT

ABSENTS : M. LE BAIL, Mme MENDES, MM. DULOUDARD, RIGAUDIE

SECRETAIRE DE SEANCE : **Mme CHRISTIN**

La séance est ouverte à 21 h 20.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 27 JUIN 2007

Le compte rendu de la séance du 27 juin 2007 est adopté à l'unanimité.

**II - AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES/
JEUNESSE/POLITIQUE DE LA VILLE/SECURITE PUBLIQUE**

*** AFFAIRES SOCIALES : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

- CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Monsieur VIRARD

La Ville de Sannois, en tant qu'organisme gestionnaire de l'aire d'accueil des personnes dites "Gens du Voyage", bénéficie chaque année d'une participation forfaitaire du Conseil Général au titre de l'entretien du terrain.

A compter de l'exercice 2004, le Conseil Général a mis en place une convention de subventionnement à passer avec les organismes gestionnaires des aires d'accueil. Une première convention a été transmise en 2006 à la Ville pour la régularisation des exercices 2004 et 2005. Le Conseil Général a transmis récemment à la Ville une convention à valoir pour l'exercice 2007 qui permettra la prise en compte des frais d'entretien de l'exercice 2006.

Dans le cadre de cette convention le gestionnaire s'engage à fournir au Conseil Général le compte rendu d'activités de l'exercice précédent, le compte de fonctionnement de l'exercice en cours et les pièces justificatives des dépenses et recettes de l'année.

Par ailleurs, l'aire d'accueil doit être aménagée et entretenue afin de permettre l'accueil des personnes dites "Gens du Voyage", le Gestionnaire s'engageant de plus à faire mention de la participation du Conseil Général sur tout support ou action de communication.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de subventionnement Départemental pour un montant de l'ordre de 3.038,21 € au titre de l'exercice 2006.

*** INTERVENTIONS SOCIALES**

- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE

Rapporteur : Monsieur SAGBOHAN

La Croix Rouge Française a fait l'acquisition d'un véhicule et doit le faire aménager pour le transformer en ambulance. L'Association sollicite la Ville de Sannois afin d'obtenir une participation concernant ces travaux.

Il est donc proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 6.000 € au vu du plan de financement de l'acquisition et des aménagements à effectuer.

Les crédits ont été inscrits à la décision modificative n° 2 du Budget Principal.

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, accord du Conseil à l'unanimité.

*** CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ACSE VIA LE FIPD (FONDS
INTERMINISTERIEL POUR LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE)
Rapporteur : Monsieur VIRARD**

Dans le cadre de l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance il vient d'être créé au sein de l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances (ACSÉ), un Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (FIPD). Ce fonds est essentiellement destiné au financement par l'ACSÉ des actions de prévention, en conformité avec le plan départemental de prévention de la délinquance et avec les orientations du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance (CIPD).

Les projets éligibles à ce dispositif peuvent être financés à hauteur de 50% par l'ACSÉ et concernent les actions au bénéfice des personnes et des familles ayant un comportement préjudiciable pour autrui et pour elles-mêmes, les mesures d'accompagnement parental en direction de familles en difficulté, les actions de lutte contre l'absentéisme scolaire, les mesures préconisées par les groupes de travail thématiques ou territoriaux constitués au sein des CLSPD et les prestations d'étude, de conseil, d'ingénierie et de formation à la prévention de la délinquance.

Le CLSPD de Sannois est constitué de quatre commissions thématiques (Sécurité et tranquillité publique, Animation Enfance-Jeunesse, Prévention Précoce dans le cadre de la Prévention de la Délinquance et du soutien à la Fonction Parentale) qui se réunissent chaque trimestre.

Les membres de la commission « Soutien à la Fonction Parentale » ont soulevé la problématique relative à la formation des agents d'accueil qui sont confrontés régulièrement à des administrés démunis face à des enfants et des jeunes en souffrance, à un conjoint menaçant, à un divorce, à une séparation.

Ces éléments évoqués par les familles ont amené à réfléchir sur la formation des agents d'accueil, la confidentialité et le partage d'information avec les partenaires institutionnels

C'est pourquoi il est demandé un financement pour une formation à la « prévention de la délinquance » pour tous les agents susceptibles de recevoir des personnes « en difficulté » dans les services SAJE, Scolaire, CAS, Police Municipale, CMS, Emploi et Logement.

Par ailleurs, une information sur les points clé de la loi de prévention de la délinquance pour tous les membres du CLSPD pourrait être envisagée dans la mesure où il est important d'apporter un éclairage aux participants sur l'évolution de cette loi, qu'ils soient Elus, Chefs de service ou Partenaires institutionnels (Cars Lacroix, les bailleurs via les gardiens d'immeubles, l'Education Nationale)

Le Budget prévisionnel se présente ainsi,

DEPENSES		RECETTES	
Achat de prestations	6000 €	Subvention demandée	4 349 €
Documentation	150 €	Participation de la Ville	4 349 €
Repas des agents	1240 €		
Alimentation	80 €		
Masse salariale	1228 €		
Total	8 698 €	Total	8 698 €

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au versement de la subvention.

ENFANCE - JEUNESSE - SAJE

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)

- DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAF DU VAL D'OISE ET DE L'ACSE

Rapporteur : Madame RAVAILLEAU

Dans le cadre des actions d'accompagnement à la scolarité que la Ville met en œuvre par le biais du Service Adulte Jeunesse Enfance, il est proposé aux enfants et aux jeunes scolarisés en écoles primaires et aux collèges une aide aux devoirs, un accompagnement méthodologique et des activités artistiques, culturelles et scientifiques.

Cette dynamique d'apprentissage doit permettre de revoir, consolider, prolonger les connaissances et le savoir-faire travaillés à l'école, d'élargir, voire de renforcer l'espace et le réseau d'apprentissage (nouvelles stimulations de l'élève, coopérations intellectuelles supplémentaires....) et de créer de nouvelles expériences, de nouvelles situations de recherches et de nouvelles occasions d'apprendre et de comprendre en prenant appui sur des activités culturelles, ludiques, artistiques, physiques.....

Cette action se fait en lien avec les établissements scolaires qui dirigent les familles vers le service Adulte Jeunesse Enfance.

La mise en place de ce projet permet à la Ville de bénéficier de subventions de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise et de l'ACSE anciennement dénommé FASILD (Fonds d'Action Sociale pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations). La CAF du Val d'Oise apporte son soutien financier aux seuls projets qui prennent en compte la valorisation de la place et du rôle des parents en les reconnaissant comme véritables partenaires de l'accompagnement scolaire. L'ACSE soutient des actions favorisant la mixité sociale et culturelle et la promotion des projets citoyens (connaissance et visites des institutions par exemple).

Cette action est inscrite dans les contrats que la Ville a signés avec l'Etat au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et le Conseil Général pour le contrat CIVIQ 2

Au titre de l'année 2006/2007, 166 enfants ont pu bénéficier de cette action dont 152 ont été dirigés par les enseignants et les principaux des collèges. Parmi les usagers, 94 étaient issus du primaire et 72 du secondaire.

Les actions menées ont été réalisées dans les lieux suivants :

Secteur Enfance :

Espace Prat (centre ville)
Centre la Passerelle (Quartier Ouest)
Ecole Emile Roux (Moulin)
Maison du quartier Pasteur (Pasteur/Buissons)

Secteur Jeunesse :

Collège Jean Moulin
Collège Voltaire

Le Budget prévisionnel se présente ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
<u>ACHAT</u>	<u>4 765 €</u>	Participation des usagers	2 808 €
Alimentation	400 €		
Fournitures pédagogiques	900 €		
Achat de prestations	3 465 €		
		Subventions demandées	34 700 €
		ACSÉ	5 000 €
		CAF	11 700 €
		Etat – CUCS	8 000 €
		CIVIQ 2	10 000 €
<u>AUTRES SERVICES</u>	<u>560 €</u>		
Téléphone	560 €	Participation de la Ville	22 777 €
<u>FRAIS DE PERSONNEL</u>	<u>54 960€</u>		
Total	60 285 €	Total	60 285 €

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, accord du Conseil à l'unanimité pour que Monsieur le Maire ou son représentant demande cette subvention.

*** MODIFICATION DU REGLEMENT DU SAJE**

Rapporteur : Monsieur BARGY

Le service Adulte Enfance Jeunesse (SAJE) accueille différents publics dans les structures d'animation de proximité et ce, en fonction des activités.

En date du 30 septembre 2004, le Conseil Municipal a adopté le règlement du SAJE dont il convient de modifier les articles 1,3,5,6 et 10 en fonction des éléments suivants :

Concernant l'article 1, il convient de corriger et de préciser la nouvelle adresse du SAJE, son nouveau numéro de téléphone, ses nouveaux horaires d'ouverture et de fermeture au public et d'inscrire la participation financière pour la carte Famille

Pour l'article 3, il convient de spécifier que pour les accueils du mercredi aucune inscription ne sera acceptée après 17h le mardi qui précède l'activité. Pour le paiement des activités du SAJE, il est laissé aux familles la possibilité d'échelonner trimestriellement les règlements. Cependant toute inscription à une activité annuelle est due. La participation aux séjours peut être réglée en 3 fois.

L'article 5 concerne l'annulation des activités par le service. Il est à indiquer qu'en ce qui concerne les enfants et les jeunes pour lesquels une sanction éducative aura été prononcée, l'activité ne sera ni remplacée ni remboursée.

L'article 6 précise que la gravité du motif concerne la maladie et le décès d'un proche. Concernant le remboursement des activités, il se fait uniquement au secrétariat du service et non à la perception.

L'article 10 précise la responsabilité des intervenants extérieurs. Il leur est demandé de contacter en cas d'urgence (inondation, incendie, vandalisme) la mairie au 01.39.98.20.00.

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, le Conseil adopte à l'unanimité ce règlement.

*** JEUNESSE – SAJE**

CREATION DE LA CARTE « PASSE FAMILLE »

Rapporteur : Monsieur BARGY

L'article 1 du règlement du Service Adulte Jeunesse Enfance fixe les conditions d'inscription aux activités pour les enfants, les jeunes et les familles et d'obtention d'une carte d'abonnés. Cette carte individuelle est nominative, incessible et annuelle. Elle est délivrée moyennant une contribution financière de 2 €. L'article 3 précise que cette carte peut être demandée à tout moment par les intervenants, responsables des activités.

Il est proposé de créer une carte « PASSE Famille » dont la participation financière est fixée à 6 € pour une famille de 4 personnes, 8 € pour une famille de 5 personnes, 10 € pour une famille de 6 personnes, 12 € pour une famille de 7 personnes et 14 € pour une famille de 8 personnes et plus.

Il est précisé que « la notion de famille » se limite strictement aux parents (père et/ou mère, grands parents) et à leurs enfants.

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, accord du Conseil à l'unanimité.

***SAJE : MODIFICATION DES TARIFICATIONS DU SECTEUR ENFANCE DU SERVICE SAJE
ET MAJORATION POUR LES USAGERS HORS COMMUNE**

Rapporteur : Monsieur BARGY

En date du 12 juillet 2005, il a été approuvé par délibération n° 2005/123 la fixation de tarification pour l'accueil des enfants dans les CLSH (centre de loisirs sans hébergement) du SAJE. Cette tarification a permis d'appliquer les participations financières demandées aux familles pour les accueils le mercredi durant la période scolaire et durant les vacances. Un forfait au mois pour l'accueil le mercredi et un forfait hebdomadaire pour l'accueil pendant les vacances ont été mis en place.

La plage d'accueil des enfants s'est élargie dans la mesure où de nombreux parents s'étaient manifestés afin que leurs enfants puissent être reçus en journée complète et ce à partir de 8h30 au lieu de 9h.

70 enfants environ sont concernés par cette mesure. Ces modifications ont un impact sur le coût de fonctionnement des structures puisque la ½ heure d'accueil supplémentaire du matin et l'accueil durant la pause méridienne nécessitent du personnel supplémentaire.

Compte tenu de ces changements, il convient de modifier les tarifications suivantes

Accueil périodes scolaires :

Pour un accueil à la journée le mercredi, il sera demandé 3€ au lieu de 2,50€

Accueil pendant les vacances scolaires :

Pour un forfait hebdomadaire, il sera demandé 18€ au lieu de 15€.

Pour favoriser l'inscription à la semaine pendant les vacances scolaires, il convient de fixer un tarif journalier à 4€ hors sorties (cinéma, parc d'attraction, bowling.....).

En ce qui concerne l'accueil des enfants à la ½ journée incluant une sortie, il sera appliqué un tarif correspondant au paiement de 50% de la journée soit 2€ auquel s'ajoute le tarif de la sortie : une sortie bowling sera facturée 6€ soit 2€ pour l'accueil en ½ journée et 4€ pour la participation aux frais des droits d'entrée.

Les tarifs du SAJE se verront majorés de 20% pour les familles n'habitant pas la commune. Il convient de préciser que les repas, les goûters ainsi que le transport pour se rendre dans les structures sont à la charge des familles.

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, le Conseil adopte ces tarifs à l'unanimité.

*** LOGEMENT – PERSONNEL ENSEIGNANT
VACANCE DE LOGEMENTS D'INSTITUTEURS**

Rapporteur : Monsieur LACOUR

La Ville de Sannois est propriétaire des logements situés dans les écoles. Ces logements, à l'origine, avaient pour vocation d'être dédiés aux instituteurs travaillant dans la commune.

Toutefois, les demandes de logement de la part des instituteurs ont été décroissantes ces dernières années et le métier d'instituteur étant progressivement remplacé par celui de

professeur des écoles, les villes ne sont plus dans l'obligation de les reloger dans leur parc immobilier.

Afin d'assurer une meilleure occupation des logements dans les écoles, il est proposé que la Ville de Sannois puisse les louer à des non ayant droits à titre privatif, révoquant et onéreux.

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, accord du Conseil à l'unanimité.

<p>III – EDUCATION/SPORTS/CULTURE/COMMUNICATION/VIE ASSOCIATIVE/ECONOMIE</p>

*** REGIE "MULTIACTIVITES DU SERVICE SCOLAIRE"**

**DEDUCTION DES FRAIS DE GESTION POUR LES FAMILLES OPTANT POUR LE
PRELEVEMENT AUTOMATIQUE –**

Rapporteur : Monsieur DUFOUR

Le Service des Affaires Scolaires propose aux familles d'enfant(s) scolarisé(s) dans les écoles préélémentaires et élémentaires, plusieurs prestations périscolaires : accueils pré et post scolaires, restauration, études surveillées, et centres de loisirs, les mercredis et pendant les vacances scolaires. Il propose aussi aux employés des différentes administrations, dont l'administration communale, une prestation de restauration au libre-service de la Cuisine Centrale.

Ces prestations sont facturées aux familles et aux usagers, le mois suivant. Plusieurs modes de paiement sont proposés : règlement en espèces, par chèque ou par prélèvement automatique.

Le prélèvement automatique a été mis en place, il y a 3 ans. Il s'effectue le mois suivant le mois de facturation, soit 2 mois après la prestation. Il permet à la Ville d'obtenir la garantie d'un recouvrement direct de la facture, une simplification de la démarche administrative pour les familles et les usagers et une diminution des frais de gestion pour les services.

Le taux de recouvrement du prélèvement est de 99% alors qu'il est de 75% en moyenne, pour les autres modes de paiement.

Afin d'inciter les familles à opter pour ce mode de paiement, la Ville de Sannois propose aux familles de leur rembourser les frais de gestion liés au traitement de facturation, que l'on estime à 2% du montant annuel de la facturation. Ces frais ne seront remboursés qu'à l'issue de l'année scolaire sur la base d'une facturation annuelle d'au moins 500,00 € (soit 50,00 € par mois).

Cette mesure prendra effet, pour les prestations fournies du 4 septembre 2007 au 31 août 2008, avec un remboursement qui s'effectuera par conséquent au mois de novembre 2008.

A la question de Monsieur MONNIER quant à une éventuelle inégalité de traitement des personnes pour un même service rendu, Monsieur GAUBERT signale que la jurisprudence a admis que dès lors que la mise en place d'un moyen de paiement permet à la collectivité de faire une économie, celle-ci peut la redistribuer aux citoyens concernés. Dans ce cas précis, cette remise est faite en contrepartie des avantages liés à l'acceptation du prélèvement automatique.

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, accord du Conseil à l'unanimité.

*** RESTAURATION SCOLAIRE**

AVENANT N° 2 AU LOT N° 9 – VIANDE DE BŒUF/VEAU FRAIS – SOCIETE IDF VIANDES
Rapporteur : Monsieur DUFOUR

La Ville de Sannois a conclu un marché réparti en 17 lots, afin de répondre aux besoins d'achat de denrées alimentaires de la Cuisine Centrale, pour la période du 1^{er} septembre 2004 au 31 août 2007. Au regard des quantités et de la qualité des viandes proposées, la Cuisine Centrale a préparé plus de viande bovine fraîche que de viande ovine, ce qui a engagé des achats supérieurs à ceux initialement prévus.

Afin d'assurer l'approvisionnement consenti dans le lot n° 9 – Viande de boeuf/veau frais, il est nécessaire de relever le montant maximum de 28.000 € à 30.000 € HT par an.

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, le Conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant.

*** FETES ET CEREMONIES**

AUTORISATION DE FIXER DES TARIFS POUR VENTE DE TICKET
FETE A L'ANCIENNE DU DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2007

Rapporteur : Monsieur DUFOUR

Dans le cadre de la Fête à l'Ancienne du dimanche 16 septembre 2007, 4 animations payantes sont prévues : barbe à papa, pop-corn, promenade en poney et promenade en train touristique.

Il est envisagé de fixer le tarif de chacune de ces animations à 0,50 €.

Le régisseur et le régisseur adjoint encaisseront ces sommes et en contrepartie un ticket sera délivré à chaque acheteur afin qu'il puisse bénéficier de l'animation.

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, accord du Conseil à l'unanimité.

IV - EQUIPEMENT

*** PATRIMOINE CULTUREL -RESTAURATION DU MOULIN A VENT
AVENANT N° 1 AU LOT N° 2 – STE MORO & FILS
Rapporteur : Monsieur LACOUR**

Lors de la préparation du Dossier de Consultation des Entreprises pour la restauration du moulin à vent, dans le lot n° 2, il était prévu de remplacer 25 % des chevrons.

Lors du démontage de la charpente de la cavette du moulin, nous avons constaté que l'ensemble des chevrons était à remplacer.

Le montant initial du marché est de 7.084 € H.T. (8.472,46 € T.T.C.). Le nouveau devis fait apparaître une augmentation de 2.827 € H.T. (3.381,09 € T.T.C.),

ce qui porte le nouveau montant du marché à 9.911,00 € H.T. soit 11.853,56 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, le Conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

V – ADMINISTRATION GENERALE/PERSONNEL/FINANCES/ TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

*** AUTORISATION DE PROGRAMME : CREDITS DE PAIEMENT
Rapporteur : Monsieur GAUBERT**

Par délibération 2007/71 du 24 mai 2007, le Conseil Municipal de Sannois a approuvé les programmes d'investissement suivants :

- groupement de commandes :
 - Maison départementale de l'environnement
 - Centre de Loisirs des Aubines
 - Maison de la Nature

Il convient maintenant d'établir l'autorisation de programme et crédits de paiement conformément au calendrier de réalisation prévu ci-dessous :

Chapitre	Autorisation de programme Détail	Individualisation en Opérations Exercice	TOTAL TTC	Crédits de paiement				
				2007	2008	2009	2010	2011
904	2007-1-1	Centre de Loisirs et Maison de la Nature	3.864.011,00	143.993,00	173.079,00	1.773.311,00	1.613.288,00	160.340,00
917	2007-1-2	Maison Départementale de L'Environnement	3.431.483,00	127.897,00	153.731,00	1.575.086,00	1.432.950,00	141.819,00
	Total AP en Euros		7.295.494,00	271.890,00	326.810,00	3.348.397,00	3.046.238,00	302.159,00

Les ressources nécessaires se présentent ainsi

Autorisation de programme	Individualisation en Opérations	Ressources définitives et Emprunts	Echéancier							
			Détail	Exercice	2007	2008	2009	2010	2011	2012
2007-1-1	Centre de Loisirs et Maison de la Nature	Subventions (1.170.000,00)		96.057,00	536.913,00	488.475,00	48.555,00			
		FCTVA (598.226,18)			22.293,00	26.796,09	274.544,01	249.769,25	24.823,84	
		Emprunts (2.095.784,82)	143.993,00	77.022,00	1.214.105,00	1.098.016,91	- 162.759,01	-249.769,25	- 24.823,84	
2007-1-2	Maison Départementale de L'Environnement	Remboursement CGVO (3.431.483,00)	127.897,00	153.731,00	1.575.086,00	1.432.950,00	141.819,00			
Total ressources AP en €		Ressources Définitives	127.897,00	249.788,00	2.134.292,00	1.948.221,09	464.918,01	249.769,25	24.823,84	
		Emprunts	143.993,00	77.022,00	1.214.105,00	1.098.016,91	-162.759,01	-249.769,25	- 24.823,84	

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, accord du Conseil à l'unanimité.

*** BUDGET PRINCIPAL VILLE 2007**
- DECISION MODIFICATIVE N° 3
 Rapporteur : Monsieur GAUBERT

Cette décision ajuste les montants d'investissement et de fonctionnement avec des inscriptions nouvelles et des virements de crédits.

SECTIONS	BUDGET PRIMITIF 2007 REPORTS 2006 COMPRIS	DM N° 1	DM N° 2	DM N° 3	TOTAL
Investissement	17.641.198,53	287.483,62	684.133,34	1.902.106,97	20.514.922,46
Fonctionnement	32.603.706,62	57.247,71	8.688,24	220.878,00	32.890.520,57
Ensemble	50.244.905,15	344.731,33	692.821,58	2.122.984,97	53.405.443,03

* PRESENTATION PAR CHAPITRE

SECTION	CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Investissement	900	Administration générale	2.500,00	
	901	Sécurité		
	902	Enseignement		
	903	Culture		
	904	Sports Jeunesse		
	905	Interventions sociales		
	906	Famille		
	907	Logement		
	908	Aménagements Services Urbains	86.872,04	
	909	Actions économiques		
	911	Dettes opérations financières	1.810.000,00	1.810.000,00
	914	Transferts en sections		
	917	Travaux compte de tiers	2.734,93	2.734,93
	919	Virement de la section de fonctionnement		5.372,04
95	Cessions		84.000,00	
		Total investissement	1.902.106,97	1.902.106,97

SECTION	CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	920	Administration Générale	2.899,00	
	922	Enseignement	1.465,55	
	923	Culture		
	924	Sport Jeunesse	326,51	
	925	Interventions Sociales		
	926	Famille		
	928	Aménagement et services urbains	1.720,89	
	929	Economie		
	931	Dettes	10.000,00	
	932	Dotations		220.878,00
	934	Transferts entre sections		
	938	Dépenses imprévues	199.094,01	
	939	Virement de la section d'investissement	5.372,04	
			TOTAL FONCTIONNEMENT	220.878,00
		TOTAL GENERAL	2.122.984,97	2.122.984,97

Sur avis favorable de ses commissions compétentes, accord du Conseil à la majorité moins 2 abstentions : Madame JEANTILS, Monsieur MONNIER.

VI - EMPLOI DELEGATION DE POUVOIRS DU MAIRE

Le Conseil approuve les décisions suivantes :

n° 150 } Compte rendu des Marchés Publics 2007 passés par délégation de pouvoirs
n° 153 - 154 }

n° 151 - 152 } Tarifications diverses SAJE passées par délégation de pouvoirs

VII - QUESTIONS DIVERSES

Remerciements du Rotary Club et de l'association "Mécénat Chirurgie Cardiaque" pour le soutien et l'aide apportés par la Ville de Sannois à l'occasion du match de football du 16 juin 2007 opposant le Club des Internationaux à l'équipe des Célébrités au Stade Michel Hidalgo.

La séance est levée à 21 heures 45.

Yanick PATERNOTTE

Maire de Sannois
Député du Val d'Oise
Président de l'Union des Maires